



## Procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet 2024 à 19 heures 00,**

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

**Présents :** Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

**Absents excusés :** Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Marie-Christine CHARBONNIER, Myrtille BROCHOIRE.

**Absents non excusés :**

**Quorum (minimum 10 présents) :** 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Désignation de la secrétaire de séance :** Jacques CALLAND

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2024**

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/05/2024.

Le Procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 747	Maison	1 rue de Presles	DARIT Valéry & GEILLION Mireille	GAYOT Mathieu & RIVIERE Julie
ZH 520	Terrain	Sur Luffe	SCI JCG	GUNES Haciosman et Deniz

#### **Remboursement par EDF et MENERGIE**

EDF a procédé au remboursement d'un montant de 50€ à la commune correspondant à un point de livraison fermé.

De même, la société MENERGIE a procédé, suite à la démolition des anciens vestiaires, au remboursement du contrat d'entretien annuel et ce pour un montant de 525,95 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ses remboursements.

### **Ecran mobile : proposition de convention avec la ligue de l'enseignement**

La ligue de l'enseignement ayant reçu un courrier de dénonciation de la part de Terre d'Emeraude Communauté annonçant son retrait du projet cinéma sur les communes d'ARINTHOD et de VALSURAN, une nouvelle convention est proposée avec la commune d'ARINTHOD pour la prochaine saison culturelle pour un nombre de séances à l'identique, soit 10 séances tout public et 10 séances scolaires pour un coût par séance de 170 €, soit un total de subvention à verser par la commune de 3 400 €.

Terre d'Emeraude Communauté propose, néanmoins, une participation à la commune de l'ordre de 50€/séance réellement diffusée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de la ligue de l'enseignement et autorise le maire à signer la nouvelle convention.

### **Complément à la régie de recettes**

Afin de permettre l'intégration des dons perçus par le musée « Outils d'Autrefois » dans la régie de recettes existante, cette dernière doit être modifiée en conséquence.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à cette modification.

### **Opération brioches**

Devant la difficulté pour trouver des bénévoles pour la vente des brioches, il est proposé de verser une subvention à l'association APEI.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable sur le principe pour le versement d'une subvention à l'association APEI. Le montant à verser sera fixé lors du prochain conseil municipal.

## **2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION**

### **Location local 3 place de la Charité**

Mme Mélanie FROISSARD, a confirmé son intérêt à la location du local rez-de-chaussée de 33m<sup>2</sup> dans le bâtiment 3 place de la Charité et ce à compter du 1<sup>er</sup>/12/2024 pour l'installation provisoire de son activité professionnelle d'orthophoniste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le local rez-de-chaussée de 33 m<sup>2</sup> à Mme Mélanie FROISSARD, d'établir un bail précaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 et fixe le montant du loyer mensuel à 175 € et des charges mensuelles à 75 €.

### **Location logement n°8, 2 place de la Fontaine**

Suite à la demande de Mme CAILLET Sandrine et à l'étude de sa demande, il est proposé au conseil municipal de lui louer le logement n°8, toujours disponible, 2 place de la Fontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le logement n°8, 2 place de la Fontaine à Mme CAILLET Sandrine et ce pour un montant de loyer mensuel de 450 € et de provisions de charges mensuelles de 100 €.

### 3. TRAVAUX

#### **Electrification impasse de la Fontaine à Chisséria**

Afin d'alimenter les parcelles de Monsieur LAMY-CHARRIER, impasse de la Fontaine en électrification et éclairage public, il est nécessaire de procéder à une extension des réseaux. Le coût total de cette opération sous maîtrise d'ouvrage SIDEC s'élève à 24 252,59 € avec un reste à charge pour la commune de 12 585,78 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes, approuve le programme de travaux proposé par le SIDEC, le projet de convention et les conditions de participation financières.

### 4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **Compte-rendu de la réunion du 13/06 avec les communes voisines sur projet de construction de l'espace santé**

Les maires des communes de l'ancien canton ont été conviés à une réunion sur le projet de construction de l'espace santé, rue de Magnin.

Etaient également présents à cette réunion, le Dr Pierre GAILLARD, le cabinet d'architecture FORMA3, et Alexandre BON, conseiller aux décideurs locaux.

La réunion s'est déroulée de la manière suivante :

- Présentation du projet médical par le Dr Pierre GAILLARD
- Présentation du projet de construction respectant les éco-conditionnalités de la Région par le cabinet d'architecture FORMA3
- Présentation de l'estimation financière par la commune

A l'issue, le Maire d'Arinthod a proposé aux communes de participer financièrement sur ce projet primordial qui bénéficiera au territoire car il est inconcevable que seuls, les 1200 habitants de la commune d'Arinthod supportent cet investissement conséquent. Une fourchette de participation a été évoquée de l'ordre de 50 à 100€/habitants.

Monsieur BON est intervenu en apportant des précisions sur les modalités de participation des communes.

Sur le principe toutes les communes ont adhéré.

Afin d'affiner leur capacité à investir dans ce projet, plusieurs communes ont d'ores et déjà pris rendez-vous avec M.BON.

Les communes doivent confirmer ou non leur participation avant le mois d'Octobre, après avoir réuni leur conseil municipal respectif.

#### **Compte-rendu de la réunion du 20/06/2024 sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et l'opération façade**

Une réunion a été organisée le 20/06/24 avec les différents partenaires (SOLIHA, DDT, Département, Terre d'Emeraude Communauté) dont l'objectif était de rappeler les actions réalisées depuis un an et demi en termes d'études pré-opérationnelle d'OPAH et d'opération façade.

L'enjeu principal était de discuter des mesures à prendre, face à l'arrêt des OPAH classiques avec la mise en place du Pacte Territorial France Rénov' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de souligner l'importance de maintenir l'opération façade.

Concernant le Pacte Territorial

Une réflexion doit être engagée pour sa mise en œuvre sur le territoire et notamment concernant la maîtrise d'ouvrage qui pourrait être assurée soit par le Département, soit par l'EPCI, soit conjointement pour être opérationnelle au 01/01/25. A cette date, la mise en place d'OPAH classiques ne sera plus possible.

Les parties prenantes de Terre d'Emeraude sur ce dossier, non présentes à cette réunion ont été informées de ce nouveau dispositif afin qu'elles définissent leur position à ce sujet.

Devant cette situation et du délai très court pour lancer une OPAH, il n'y a plus d'intérêt pour la commune d'Arinthod, de poursuivre cette démarche. Par contre, il a été évoqué l'importance de répondre aux 32 propriétaires ayant répondu aux questionnaires d'intention de travaux diffusés pendant la période d'étude, car certains d'entre eux attendent un suivi. Un courrier sera donc envoyé aux 32 propriétaires pour une reprise de contact avec SOLIHA afin d'examiner les possibilités de subventions sur leur projet.

D'autre part, la commune et Terre d'Emeraude Communauté ayant décidé le versement de subvention dans le cadre de l'OPAH sur plusieurs thématiques doivent décider maintenant si elles les maintiennent ou non.

#### Concernant l'opération façade

Elle peut être lancée indépendamment de l'OPAH. SOLIHA a déjà bien avancé sur l'opération, avec un travail de repérage, d'estimations et de suggestions de travaux sur les façades et les arcades.

La façade du 11 rue des Arcades sera étudiée et détaillée comme exemple pour donner une idée du coût et des aides à déployer par la commune. Cet exemple pourra également servir pour la communication sur l'opération. Cette étude ainsi qu'une proposition de règlement seront réalisées par SOLIHA courant juillet.

Pour inciter les propriétaires à traiter leur immeuble, la commune devra donc confirmer les aides qu'elle souhaite ou non apporter :

- ↓ sur la réfection des façades
- ↓ sur la réfection des arcades

Quant aux subventions que la commune avait décidé dans le cadre de l'OPAH, celles-ci pourraient, si elle décide de les maintenir, être proposées avec l'opération façade.

Si cette solution est retenue, l'Opération devra être nommée.

Le calibrage de l'opération façade sera présenté au conseil municipal de septembre pour une prise de décision sur les différents points évoqués.

#### **Conseil local des enfants**

Les élus ont accueilli très favorablement la proposition du conseil d'école et de Yolande JANET, directrice du groupe scolaire d'Arinthod, de mettre en place un conseil municipal des enfants. Il est important d'associer les enfants et les jeunes à la vie politique locale et participer à leur éducation à la citoyenneté.

Aussi pour son organisation, un groupe de travail a été créé et une proposition de charte sera présentée au conseil municipal de septembre.

#### **Association MUSiC'ALLE**

Le conseil municipal, décide au vu de la qualité du concert organisé par l'association MUSiC'ALLE de verser une subvention à l'association d'un montant de 250 €.

**Aire de camping-cars**

Le relevé des fréquentations montre une augmentation de +15% sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 par rapport à la même période de 2023 ce qui est très encourageant en matière de tourisme local et son impact sur les commerces d'Arinthod.

Information est donnée d'un dépôt sauvage de gravats route de Saint-Colomb.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire  
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire  
Jacques CALLAND



